



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE
Compte-rendu de la réunion du mardi 9 janvier 2018 A 17H30
Salle de réunion 47- 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

1. Saison sportive 2017/2018 : accompagnement des clubs par la ville.
2. Subvention à l'Association Metz Marathon.
3. Associations étudiantes : subventions de fonctionnement 2018 pour les associations conventionnées et financement de projet.
4. Subventions aux associations socioéducatives conventionnées et subventions pour les transports des mercredis.

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire :
 - Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
 - Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire
 - Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
 - Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Monsieur Sébastien REICHARDT, Chargé de Mission du service Développement des pratiques sportives

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Conseiller Délégué
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée

Monsieur Jacques TRON ouvre la séance à 17h40 par la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1^{ème} point : Saison sportive 2017/2018 : accompagnement des clubs par la ville.

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives pour la saison 2017/2018.

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs pour la saison 2017/2018 lors du précédent Conseil Municipal et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé à la Commission, d'attribuer pour un montant total de **76 965 €**. Les subventions sont accordées au bénéfice de l'Association Sportive Metz Grange aux Bois, du Club Omnisport de Bellecroix, du Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny pour sa section ESAP, de l'Amicale de Billard de Magny et de Metz Triathlon qui a connu une saison sportive tout à fait remarquable avec un titre de champion de France des clubs Division 1 en élite homme, vainqueur de la coupe de France par équipe en Duathlon, vainqueur de la coupe de France Elite par équipe en Triathlon, meilleur club français en championnat de France Jeunes.

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est également proposé d'accorder des subventions pour un montant total de **43 700 €** pour soutenir des événements tels que le Tournoi International de Football de la Ville de Metz « Graouilly-Cup », le Tournoi International d'Echecs de la Ville de Metz, la marche populaire "LA CUCULOTINNE" ou encore le Challenge International de Rugby Julien LAJOYE.

Détail des subventions proposées :

1) Subventions de fonctionnement.

Association Sportive Metz Grange aux Bois (Dont 1 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	7 295 €
Club Omnisport de Bellecroix (Dont 2 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	13 600 €
Metz Triathlon (Dont 5 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	29 050 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny – Section ESAP (Dont 6 588 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	26 860 €
Amicale de Billard de Magny	160 €

2) Financement de l'évènementiel sportif.

Association FC Metz (6ème édition du Tournoi International de Football de la Ville de Metz « Graouilly-Cup » - 19 et 20 mai 2018)	30 000 €
Club d'Echecs Alekhine (36ème Tournoi International d'Echecs de la Ville de Metz- du 30 au 6 mai 2018)	8 000 €
Sport de Glace (Gala de fin de saison – 26 mai 2018)	500 €
Ecole Française d'Echecs (12 Tournoi des Débutants – 6 janvier 2018 – 100 €)	400 €

(12 Open Rapide de l'EFE Metz - 1^{er} avril 2018 – 200 €)
(8^{ème} tournoi de clôture – 10 juin 2018 - 100 €)

Baseball & Softball Club de Metz 450 €
(Tournoi annuel de Softball Mixte – 14 et 15 juillet 2018)

ASPTT Omnisports 1 000 €
(10^{ème} édition de la marche populaire "LA CUCULOTINNE" – 17 juin 2018)

Rugby Club de Metz 1 500 €
(15^{ème} Challenge international Julien LAJOYE – 21 et 22 avril 2018)

Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle 1 050 €
(Coupe de la Ville de Metz – 9 septembre 2018 - 400 €)
(Coupe Caritative – 9 septembre 2018 - 500 €)
(Tournoi Double Dames de Metz – 11 septembre 2018 – 150 €)

Cercle de Yachting à Voile de Moselle 500 €
(55^{ème} édition des 6 heures de Voile de la Ville de Metz – 7 octobre 2018)

Metz Badminton 300 €
(Tournoi Didier USQUELIS – 10 et 11 mars 2018)

Madame RIBLET propose que la subvention au bénéfice de l'Amicale de Billard de Magny soit maintenue à hauteur de 190 €, soit le même montant que l'année précédente.

Madame GAULARD explique que cela induirait une différence de traitement entre les clubs car la majorité des subventions ont été attribuées lors du précédent Conseil municipal avec la même baisse de 15%.

Madame AUDOUY souhaite conserver une équité de traitement entre les clubs, ce qui est acté par Monsieur Jacques TRON.

Il est demandé, pour l'avenir, de proposer un positionnement différent sur les subventions modiques.

Monsieur TOULOUZE s'étonne de la faible part du sponsoring sur le budget prévisionnel présenté par l'Association FC Metz pour l'organisation de la Graouilly Cup 2018.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Marie RIBLET

2^{ème} point : Subvention à l'Association Metz Marathon.

Il est rappelé que la 8^{ème} édition du Marathon-Metz-Mirabelle s'est déroulée le 8 octobre 2017 dans une ambiance chaleureuse démontrant l'engouement des participants pour cet événement désormais très attendu chaque année. Un record de participation a été enregistré lors de cette édition puisque les 4 formats de courses proposés Marathon, Marathon Relais Thermapolis, 10 km Haganis et UEM Run Kids ont rassemblé 6 657 participants.

La qualité de l'organisation de cette manifestation qui fait partie des plus grands marathons français a une nouvelle fois fait l'unanimité de l'ensemble des participants.

Sur les 6 657 athlètes qui ont participé à cette édition, l'épreuve du marathon a réuni 1 512 coureurs alors que le relais Thermapolis a vu s'aligner 2 224 concurrents au départ. La course "UEM Run KIDS" a mobilisé 1 208 enfants alors que le 10km Haganis a rassemblé 1 713 participants.

Pour sa 1ère édition, le 10 km Haganis, nouvelle formule a obtenu le Label Fédéral permettant ainsi de proposer une course qualificative pour les Championnats de France 2018.

Sur le plan sportif, au classement de l'épreuve Reine, nous retrouvons l'éthiopien GIRMA Abraham en 1ère position avec un temps de 2h12'27'' loin devant les Kenyans KIBOSS Ronny arrivé en 2h17'07'' et BOR Samson en 2h31'48''. Le Marathon Metz Mirabelle qualificatif pour les championnats de France 2018 a eu le plaisir d'accueillir le tout 1er Championnat Large de la nouvelle région Grand Est. BOUR Michael termine 1er français du championnat et 5ème du scratch.

Le "Village" sur la place de la République continue d'animer le centre-ville pendant tout le week-end et de proposer aux visiteurs un certain nombre d'ateliers et d'animations comme l'Athlé Park ou le street workout. Une trentaine de points d'animation musicale rythment par ailleurs le parcours des marathoniens. L'implication des habitants des communes traversées par le marathon est également gage de la réussite de cette manifestation qui confirme au fil des années son caractère de vraie fête populaire.

Les partenariats financiers privés ou institutionnels sont indispensables pour maintenir une excellente qualité de prestations. Enfin, il faut souligner le travail des organisateurs qui parviennent à fédérer et animer un important dispositif rassemblant 800 bénévoles. Ce dispositif constitue un maillon essentiel de la réussite et de la qualité de la manifestation.

La 9ème édition du Marathon se déroulera le 14 octobre 2018 globalement sous la même forme. Le tracé du marathon ne devrait pas être modifié et sera toujours ponctué d'animations musicales. En ce qui concerne le 10 km Haganis l'objectif restera double à savoir, de conserver une épreuve de référence sur la Ville de Metz, avec un parcours urbain, tout en permettant d'attirer les compétiteurs de la discipline et d'offrir la possibilité aux concurrents de décrocher une qualification aux Championnats de France de 10 km grâce à la labélisation. Le second objectif sera de permettre aux coureurs novices ou loisirs de venir découvrir la course à pieds sur une distance courte et ainsi garder le côté populaire et festif de l'évènement. Un travail est également engagé pour attirer de nouveaux participants notamment les coureurs transfrontaliers grâce à Quattropole et à son réseau de villes composé de Metz, Luxembourg, Sarrebruck et Trèves qui permet de sensibiliser les 9 millions d'habitants d'une zone économiquement dynamique.

L'arrivée des courses au cœur du "Village" place de la République sera maintenue et des animations périphériques seront organisées durant tout le week-end.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2017, la tournure digitale du marathon se poursuivra en 2018 pour développer encore davantage le lien entre sport et technologie. Événement festif, le Marathon Metz Mirabelle restera également une manifestation solidaire à l'instar de 2017 où un chèque de 1 227 € a été versé à l'ONG Electriciens sans Frontières qui mène des projets de solidarité internationale pour l'accès à l'énergie au bénéfice de populations en difficultés ou ayant subi des catastrophes naturelles.

Sur le plan financier le budget 2018 est estimé à 627 200 €. Le montant de la participation de la Région reste à confirmer. Il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 100 000 € pour la ville de Metz.

Jean-Michel TOULOUZE suggère de faire apparaître le montant la valorisation en nature sur le rapport.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Monsieur Jacques TRON

3^{ème} point : Associations étudiantes : subventions de fonctionnement 2018 pour les associations conventionnées et financement de projet.

1/Associations étudiantes conventionnées

a) Association de la Fondation Etudiante pour la Ville

Installée depuis 2012, l'antenne messine de l'AFEV propose aux étudiants de s'engager, que ce soit au sein de colocations étudiantes solidaires ou en devenant bénévoles dans des dispositifs d'accompagnements individualisés en direction des enfants en difficultés.

Le cœur d'action de l'AFEV à Metz reste cette année encore le quartier de Metz- Nord/Patrotte qui rassemble sur un même site toutes les formes d'engagement proposées par l'Association. A la rentrée 2017, les 18 colocataires hébergés dans les KAPS, Kolocations A Projets Solidaires, des 6 appartements de Metz Habitat Territoire, ont prolongé les actions mises en place l'année précédente : apéro « Bas de tour » dans les entrées d'immeubles et autres zones de gratuité ... Ils ont également initié de nouveaux projets, en lien avec l'ouverture prochaine de l'Agora Patrotte/Metz Nord. Un média de quartier avec l'association La Passerelle est également en place (www.metz-nord-patrotte.info).

L'AFEV a également mobilisé 126 autres étudiants qui consacrent deux heures par semaine à l'accompagnement de 100 enfants et adolescents, que ce soit pour les aider par rapport à leurs difficultés scolaires ou pour les guider à la découverte de la ville. Là aussi, un effort particulier est mené en direction des publics de Metz-Nord / Patrotte qui constituent 90 % des enfants accompagnés, l'AFEV intervenant par ailleurs à Borny dans le cadre du Programme de Réussite Educative (5 enfants).

Les actions « Volontaires en Résidence » continuent à compléter les interventions de l'AFEV sur le quartier de Metz-Nord / Patrotte à l'Ensemble scolaire Colucci, toujours dans la logique de créer du lien avec des parents majoritairement allophones, avec une valorisation des langues et des cultures et un accompagnement des parents vers leur participation à des ateliers d'animation comme celui du « Sac à Histoires » durant lesquels les parents viennent lire et conter des histoires aux enfants, ainsi que la fête de l'école. Ces différents projets témoignent de l'intérêt de concentrer les moyens d'intervention sur un même territoire, permettant ainsi d'inscrire l'action de l'Association en cohérence avec le projet que porte la Ville pour le quartier.

Il est proposé d'accorder une subvention de 34 660,00 €.

b) Diffu'Son

Créée en 2005, l'association promeut et accompagne la création musicale étudiante. Elle organise régulièrement des concerts et anime le Cais'Son, un local de répétition installé dans un container maritime sur un terrain du CROUS situé sur l'île du Saulcy. En 2018, elle a comme projet spécifique d'organiser son festival annuel le Saulcy Blaster les 18 et 19 mai. Il est proposé d'accorder une subvention de 2 910,00 €.

c) Association Inter-Culture Promotion

L'AICP propose un accompagnement permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants étrangers arrivant sur le territoire, dans un appartement sis dans le quartier de la Patrotte, en lien avec MHT. Elle les accompagne également dans leurs démarches administratives et organise des temps conviviaux leur permettant de mieux s'intégrer dans la cité. En 2018, elle poursuit son accompagnement d'aide à l'installation des étudiants en récupérant des meubles et de la vaisselle pour les installations.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 910,00 €.

d) Radio Campus Lorraine

Radio associative, étudiante, culturelle et lorraine, RCL est née en août 2012 à Nancy avec pour objet d'être une pépinière de recherche de nouveaux contenus radiophoniques. Elle émet en FM sur le 106.1 à Metz. L'équipe bénévole est composée d'étudiants des différents campus messins, elle se déplace pour des émissions en extérieur et en public. Implantée dans les locaux du CROUS Lorraine sur le Campus Saulcy depuis janvier 2016, elle regroupe 30 étudiants bénévoles animant 8 émissions différentes, et deux salariés accompagnés par le dispositif Lorraine Emploi.

L'association mène par ailleurs des sessions de formations pour ses bénévoles, ainsi que des ateliers d'éducation aux médias intitulés « Donne ta voix » et s'adressant à des publics en difficulté ou non-initiés à la radio (adolescents de l'association Carrefour, ateliers pour mineurs au centre de détention pénitentiaire de Metz-Queuleu...).

L'association organise également via un projet ERASMUS+, l'accueil de jeunes européens issus de radios étudiantes.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 910,00 €.

Afin de permettre aux quatre associations étudiantes conventionnées de réaliser leurs projets annuels 2018, il est proposé de statuer pour un total de subventions de **43 390,00 €**.

2/Projet des Journées Franco-Allemandes

Les étudiants du Master en Relations Internationales et Management Franco-Allemand de l'Université de Lorraine, cursus double diplôme Metz-Mayence, organisent, avec le soutien de la Ville de Metz depuis 2010, les Journées Franco-Allemandes : événements culturels et festifs symbolisant l'amitié existant entre les deux pays, et ce particulièrement dans la Grande Région. Ce programme de festivités culturelles et gastronomiques, se déroulera du 27 janvier au 12 février et s'articulera notamment autour de Metz en MusiK, un concours de jeunes talents musicaux, qui aura lieu le 27 janvier 2018 au Royal, du Forum des Artistes Amateurs de la Région (FAAR) les 3 et 4 février 2018 dans le même lieu, du Festival de courts-métrages franco-allemands « les Petits Claps » le 03 février à l'Espace Bernard-Marie Koltès, Théâtre du Saulcy, et enfin du Marché des produits du Terroir, un marché de producteurs locaux, qui aura lieu les 10 et 11 février 2018 également au Royal.

Il est proposé d'accorder une subvention de 500,00 €.

Détail des subventions :

Au titre du conventionnement :

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)	34 660 €
Association Diffu'Son	2 910 €
Association Inter Culture Promotion (AICP)	2 910 €
Association Radio Campus Lorraine.....	2 910 €

Au titre des projets :

Association AMFA	500 €
------------------------	-------

Margaud ANTOINE-FABRY introduit le point en évoquant la philosophie des actions menées au titre de la vie étudiante qui visent à favoriser l'insertion des étudiants dans la ville ainsi que leur engagement.

Violette KONNE commente le rapport et plus spécifiquement le tableau qui présente l'évolution des actions de l'AFEV depuis son installation à Metz en 2012. Elle précise que le nombre d'étudiants mobilisés est désormais stable car si l'on souhaitait l'augmenter il faudrait alors renforcer les équipes d'encadrement (ce qui nécessiterait des crédits complémentaires). Par contre les actions proposées touchent un nombre de personnes de plus en plus important.

Jean-Michel TOULOUZE demande si les projets mentionnés sont mis en œuvre par l'AFEV ou par d'autres partenaires, les étudiants venant alors compléter les effectifs de bénévoles.

Violette KONNE précise qu'il s'agit le plus souvent de projets initiés par l'AFEV ou même par les étudiants directement. Il s'agit donc bien de nouveaux projets qui viennent compléter l'action menées dans les quartiers concernés.

Concernant Radio Campus Lorraine, Jean-Michel TOULOUZE souhaite avoir des précisions quant à l'ouverture de l'action de l'Association vers les publics non étudiants.

Violette KONNE précise qu'il s'agit là aussi de faire le lien entre les étudiants et les messins; les émissions animées par les étudiants sont autant de prétextes à faire le lien avec la ville et ses animations.

Rapporteur : Madame Nadia SEGHIR

4^{ème} point : Subventions aux associations socioéducatives conventionnées et subventions pour les transports des mercredis.

1. Subventions pour fonctionnement

Les associations messines ici concernées, développent leurs projets socioéducatifs pour la plupart dans des équipements municipaux mis à leur disposition dans l'ensemble des quartiers de la Ville. Malgré le contexte actuel difficile qui touche le milieu associatif sur l'ensemble du territoire national, les associations partenaires de la Ville ont su maintenir leur dynamisme. C'est pourquoi la continuité du soutien de la municipalité est d'une importance capitale.

Parmi les 28 associations conventionnées, 23 animent des équipements de quartier ou des bâtiments à vocation plus générale tels l'Auberge de Jeunesse et la Maison des Associations. En 2018, une importante rénovation des locaux du centre social Le Quai sera envisagée afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de l'association. La toiture du Centre Social Lacour sera refaite et l'accès total des bâtiments aux personnes à mobilité réduite sera réalisé au Centre Saint Denis de la Réunion, à l'Espace de la Grange et au Centre Socioculturel de la Corchade.

Enfin, l'Agora, nouvel équipement de Metz Nord, ouvrira ses portes en 2018. Les activités socioculturelles y seront assurées par l'association CACS Georges Lacour du Chemin de la Moselle qui aura fusionné avec l'association AMIS de la Patrotte. C'est pourquoi l'actuelle convention de l'AMIS est prolongée d'un an et sera caduque après la fusion. La prolongation de l'actuelle convention du centre Lacour a déjà été validée par une décision du Conseil Municipal de décembre.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **1 554 280 €**. Il convient de préciser que l'aide apportée pour le financement des charges liées aux bâtiments, qui était précédemment incluse dans la subvention de fonctionnement, fera l'objet d'une prochaine délibération.

2. Subventions pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi.

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi. À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal de septembre 2017 pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017. Il est proposé de le reconduire pour la période du 1er janvier au 4 juillet 2018.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1er janvier au 6 juillet 2018 s'élève à 33 000 €.

Détail des subventions de fonctionnement :

Au titre de la mise en place d'un projet éducatif

Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	119 750 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	120 060 €

Maison de la Culture et des Loisirs	131 600 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	123 930 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon (ex MAS)	81 100 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	79 980 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	98 000 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	86 000 €
Espace de la Grange – Centre social	62 770 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	62 350 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche)	84 250 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny	123 000 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	33 250 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	29 700 €
CPN Les Coquelicots	51 000 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	42 480 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	31 200 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	18 000 €
Familles de France – Fédération de Moselle 1	2 170 €
Energies Urbaines	20 500 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	9 700 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	32 500 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial Social et Culturel de Metz Magny	36 290 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	1 470 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	18 000 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	22 970 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	4 800 €
COJFA	17 460 €

Détail des subventions pour le transport des mercredis :

M.J.C. Metz Borny	7 260 €
Association Messine Interfédérale et Solidaire (AMIS)	660 €
M.J.C. Quatre Bornes	660 €
Du Côté des Loisirs	1 320 €
Maison De la Culture et des Loisirs	1 320 €
Association Pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix)	1 320 €
Le Quai – Centre Social et Culturel Du Sablon (Ex Mas)	3 960 €
Espace De La Grange (Centres De La Grange Aux Bois)	1 980 €
Comite De Gestion du CSC Metz Centre (Arc En Ciel)	3 300 €
Fédération Famille de France Moselle	1 320 €
M.J.C. De Metz Sud	1 320 €
ASBH pour le centre social Charles Augustin Pioche	660 €
Magny'Anim (au Centre Social de Magny)	1 980 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny	1 320 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	4 620 €

Margaud ANTOINE-FABRY présente le rapport en insistant sur plusieurs points importants :

- En 1er lieu, elle souhaite mettre en avant le fait que les associations s'attachent de plus en plus à leur cadre de vie et développent des actions en ce sens en citant les exemples de la MJC de Borny (travail avec les écoles + séjour ados) et de la MJC des 4 Bornes.
- L'Agora ouvrira ses portes au cours du 2ème semestre, il est prévu une fusion des 2 centres sociaux Georges Lacour et l'AMIS.
- Enfin, elle fait état de la rénovation des locaux du Quai avec un travail important de réflexion engagé avec les bénévoles afin que les aménagements prévus correspondent aux besoins des utilisateurs et des associations qui fréquentent le centre. Elle fait part de sa satisfaction de pouvoir enclencher ces travaux qui permettront de conforter le projet associatif et de lui permettre de se développer.

Elle termine en valorisant l'action des associations qui animent les équipements de quartier.

Violette KONNE commente les quelques fluctuations de crédits sachant que la majorité des subventions sont reconduites à l'identique par rapport à l'année précédente, sachant que les montants sont différents pour la MJC Metz Sud qui a terminé de rembourser l'avance accordée par la Ville en 2014 et pour le CGCS qui conserve la gestion du centre du Petit Bois suite à l'élection d'une nouvelle équipe de direction au sein du CA, et donc qui retrouve une subvention annuelle uniquement pour ce centre basée sur les subventions accordées en 2015, les activités au centre Champagne ne faisant plus l'objet d'une subvention par le service Jeunesse.

Deux associations n'ont pas complété leur dossier et la décision est reportée à un prochain CM.

Jean-Michel. TOULOUZE souligne l'intérêt d'avoir réussi à maintenir les subventions pour ces associations. Margaud précise que ce maintien a nécessité de faire d'autres choix budgétaires ce qui pose aussi question puisque le service va manquer de crédits pour financer d'éventuels projets innovants ou permettant d'animer ponctuellement les quartiers.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

Divers

Jean-Michel TOULOUZE informe l'assemblée que les locaux libérés par la mairie de quartier de la Grange Aux Bois seront finalement mis à disposition du Centre Social "Espace de la Grange" à condition toutefois que celui-ci accueille le club seniors 2 après-midi par semaine.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 18h30.